

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TAURINYA

L'an deux mille quinze et le quatre juillet à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 25/06/2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Maire.

La séance a été publique.

PRESENTS : ESTELA Alain, LOMBARD Joël, COURMONT Lionel, FENECH Antoine, CASTELLA Laurent, GARNIER Yves, HUDSON Ghislaine

ABSENTS : THIEM Salischa a donné procuration à LOUPIEN Bernard, RIJCKEN Mendy a donné procuration à COURMONT Lionel, PONS Nathalie a donné procuration à FENECH Antoine.

Madame HUDSON Ghislaine a été élu secrétaire.

Monsieur le maire avec l'accord du conseil municipal décide l'ajout des trois délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Demande de subventions au Conseil Départemental pour travaux au gîte d'étape « El passatge »,
- Création d'une ZAD,
- Décision budgétaire modificative en fonctionnement,

et décide le retrait de la délibération de Soutien à l'AMF pour l'action contre la baisse des dotations de l'Etat.

Acquisition de la parcelle A 1659

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **valide** l'achat à la SAFER Languedoc-Roussillon de la parcelle A1659 au lieu-dit La Roda pour une superficie de 3130 m² au prix de 600 € augmenté de 360 € de charges accessoires.

Le conseil municipal **autorise** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette acquisition et **inscrira** la somme nécessaire au budget communal.

Mise à disposition au STIC de la parcelle A2123 et emplacement du pylône

Dans le but d'améliorer la couverture haut débit sur le territoire, le STIC souhaite faire un état des lieux de la couverture actuelle et demande à la commune l'autorisation de disposer gracieusement de la parcelle A2123 afin d'y implanter un pylône. Cette opération permettra également d'être autonome vis-à-vis de TDF pour la TNT.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **accepte** l'implantation d'un pylône (rouge) sur la parcelle A2123 selon le plan ci-dessous et **exprime le souhait** de ne pas voir les pylônes se multiplier.



Modification des statuts du SYDEEL 66

VU le Code général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire explique que le Comité syndical du Syndicat départemental d'Énergies et d'Électricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66), dans sa séance du 12 Juin 2015, a délibéré à l'unanimité en faveur d'une modification de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral N° 2011013-001 du 13 Janvier 2011.

En effet, les statuts ne tiennent plus compte aujourd'hui de l'évolution de la législation au niveau énergétique et de l'émergence des besoins nouveaux des collectivités. Soucieux de s'adapter à ces évolutions, le Sydeel66 a mené une réflexion afin d'améliorer tant sur le plan organisationnel que juridique et réglementaire, son intervention au profit de ses communes membres dans le domaine de l'énergie mais aussi au niveau de la maîtrise des consommations d'énergies et de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Ces propositions de modifications ont pour but d'apporter des services complémentaires avec le transfert de nouvelles compétences optionnelles liées notamment à la transition énergétique, les communes restant toujours libres de leur choix.

La délibération du Comité Syndical en date du 12 Juin 2015 a été transmise à la Commune et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur ces modifications conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Si aucune délibération n'intervient dans les 3 mois, la décision est réputée favorable.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

L'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements ainsi qu'un exemplaire des statuts ont été remis à chacun des Conseillers municipaux. Lecture étant faite, Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE dans toutes ses dispositions les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66).

MANDATE Monsieur le Maire pour adresser la délibération aux services préfectoraux à laquelle seront annexés les statuts adoptés et l'autorise à signer tous documents utiles à cette affaire.

DIT qu'un exemplaire de la délibération exécutoire sera transmis à M. le Président du SYDEEL66

Demande de subvention au conseil départemental pour travaux au gîte d'étape « El passatge »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'amélioration du gîte d'étape « El passatge ». Pour l'espace nuit, le bâtiment est composé de 2 chambres et de 2 dortoirs. Cette offre satisfait les groupes de randonneurs, mais ne répond pas aux attentes des particuliers préférant des chambres individuelles, ni même aux groupes d'handicapés car souvent accompagnants et accompagnés ne partagent pas la même chambre.

Il est donc ressorti que les modifications possibles, visant à diviser les dortoirs pour multiplier les chambres plus petites serait de nature à augmenter la fréquentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'augmenter le nombre de chambres individuelles du gîte d'étape
- **autorise** monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches administratives pour la préparation des travaux dont le montant estimé est de 19 117.51 € HT.
- **sollicite** une aide du Conseil Général Sous forme d'AIT et d'aide à l'accessibilité pour handicapés

Création d'une ZAD

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'utilité de la Zone d'Aménagement Différée qui fut approuvé le 6 juin 2002.

En 2016 la ZAD sera caduque, c'est pourquoi, afin de poursuivre le projet d'aménagement communal, il propose au conseil de créer une nouvelle ZAD ainsi qu'un nouveau périmètre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de demander au préfet la création d'une ZAD
- **donne** à monsieur le maire le pouvoir de signer tout document en rapport avec le droit de préemption communal sur les mutations d'immeubles.

Décision budgétaire modificative en fonctionnement

Il a été constaté une insuffisance de crédit à l'article 611 et bien que le budget soit voté au chapitre, il est plus sincère de procéder à une modification budgétaire afin d'alimenter cet article par une recette supplémentaire certaine à l'article 7084.

Le conseil municipal **vote** à l'unanimité la modification budgétaire résumée ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services		5 300.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 300.00 €
R 7084 : Mise à dispo personnel fact		5 300.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		5 300.00 €

Questions diverses

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 12h10

Le Maire

Les Conseillers municipaux

Alain ESTELA	
Joël LOMBARD	
Antoine FENECH	
Nathalie PONS	
Ghislaine HUDSON	
Lionel COURMONT	
Yves GARNIER	
Salischa THIEM	
Laurent CASTELLA	
Mendy RIJCKEN	